

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Politique économique extérieure
Acteurs	Avenir Suisse, Economiesuisse (Vorort), Parti vert'libéral (PVL), Union démocratique du centre (UDC)
Type de processus	Relations internationales
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Eperon, Lionel

Citations préféré

Eperon, Lionel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique économique extérieure, Relations internationales, Economiesuisse (Vorort), Parti vert'libéral (PVL), Union démocratique du centre (UDC), Avenir Suisse, 1994*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Politique économique extérieure	1

Abréviations

Chronique générale

Politique étrangère

Politique économique extérieure

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 25.04.1994
LIONEL EPERON

La procédure de consultation relative au **projet de révision de la loi sur le matériel de guerre** a donné lieu à des prises de position divergentes. A l'exception du PDC qui a globalement soutenu les dispositions légales contenues dans le projet du Conseil fédéral, les points de vue des différents acteurs consultés ont en effet révélé un important clivage gauche-droite. D'une part, le PRD, l'UDC et les milieux de l'économie (Vorort et Société suisse des constructeurs de machines, notamment) se sont inquiétés des répercussions que la révision de la loi aurait sur l'économie suisse. Ils se sont dès lors prononcés pour un remaniement de fond du projet du gouvernement, à l'instar du canton de Nidwald où est localisée le producteur d'avions Pilatus. D'autre part, si le PS et les Verts ont salué l'élargissement de la notion de matériel de guerre prévu dans le projet, ils ont néanmoins réaffirmé leur volonté d'instaurer une interdiction totale des exportations de ce type.¹

1) Presse des 4.3 et 5.3.94; NZZ, 25.4.94.